



DMC SAS

Index Egalité Professionnelle Femmes – Hommes

Année 2020

(Date de publication 26 Février 2021)

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

178

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

92/100

92 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
<u>ouvriers</u>	7.8%	-0.9%	10.9%	6.7%
<u>employés</u>	nc	nc	nc	1.7%
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	nc	nc	6.5%
<u>ingénieurs et cadres</u>	nc	nc	nc	15%

votre résultat final est **2.6%**

écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **37/40**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	5.6%	4.3%

votre résultat en nombre équivalent de salariés* est **0.9**

écart favorable aux femmes

votre note obtenue est **35/35**

** mesures de correction prises en compte

votre résultat en pourcentage est de **1.3%**, la note obtenue avant prise en compte des mesures de correction est de **35/35**

* si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

** L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des hommes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES
AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR
DE CONGÉ MATERNITÉ

vosre résultat final est **100%**

vosre note obtenue est **15/15**

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-
REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES
RÉMUNÉRATIONS

vosre résultat final est **2**

les hommes sont sur-représentés

vosre note obtenue est **5/10**

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

vosre résultat total est **92/100**

92 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

Date de publication de cet index

26/02/2021

Contact : DRH – Tél 03 89 31 91 64 – Mail : n.vlajkov@dmc.com